

Clause de non-responsabilité

Le forfait Loi 25 est un service général qui fournit une approche étape par étape afin de guider l'utilisateur vers l'atteinte de la conformité en fonction des consignes émises par la Commission d'accès à l'information du Québec. Nous ne sommes pas un cabinet d'avocats et nos employés ne sont pas vos avocats. Les informations fournies sont des informations de gestion générales et ne constituent pas des conseils juridiques. Si vous vous demandez si votre cas particulier exige la modification d'un document, vous devriez consulter un avocat. L'utilisation du forfait Loi 25 NE CRÉE PAS de relation client/avocat entre ARIV inc. ou tout employé de ARIV inc et l'utilisateur du forfait Loi 25. ARIV inc. NE PEUT PAS fournir de conseils juridiques et les utilisateurs du forfait Loi 25 devraient consulter un avocat pour obtenir des conseils juridiques.

Vous assumez pleinement la responsabilité des décisions juridiques que vous prenez et vous acceptez d'engager un conseiller juridique assermenté de votre ressort concernant toute question juridique revêtant une grande importance et nécessitant un conseiller juridique.